



Communauté de communes Jura Nord,
1, Chemin du Tissage,
39700 Dampierre,
03 84 71 12 17
communication@jura-nord.com

Communiqué de presse

Aménagement numérique

Très haut débit à Jura Nord : premières mises en service pour la fin de l'année

Le vendredi 5 mai dernier à Courtefontaine, la Communauté de communes Jura Nord signait la convention pour le très haut débit avec le Département du Jura, en présence notamment de Clément Pernot, Président du Conseil départemental du Jura, et Jean-Michel Daubigney, Vice-président au numérique au Conseil départemental du Jura.

La transition vers la fibre optique, c'est-à-dire le très haut débit, est en route dans les territoires ruraux tels que Jura Nord. Dans ces zones peu denses, qui n'intéressent pas les grands opérateurs privés, charge aux collectivités de financer et déployer leurs réseaux. Dans le cadre de son plan de déploiement de la fibre optique dans le Jura, le Conseil départemental du Jura est le maître d'ouvrage de ce vaste chantier, avec la participation financière des



intercommunalités (financements à 50/50). Le Conseil départemental a proposé ainsi deux technologies aux intercommunalités, qui ont eu la décision finale : amener la fibre optique directement au domicile de l'abonné (FTTH, Fiber to the home), ou la montée en débit sur le cuivre. Cette dernière consiste à amener la fibre optique jusqu'au répartiteur de la commune, puis conserver le réseau cuivre pour la partie terminale jusqu'à la prise de l'abonné. Une opération plus rapide et moins coûteuse, et qui permet d'amener chez chaque habitant « *un service numérique minimal* » comme le soulignait le Président Clément Pernot. Un service qui permettra aux foyers concernés de surfer avec des débits allant jusqu'à 80 mégabits par

seconde. Ces débits permettront un usage normal d'internet, comprenant la TV et vidéo HD. C'est donc vers cette solution que s'est tournée la Communauté de communes Jura Nord, pour un investissement de 230 euros par foyer. Ce premier programme pour l'ensemble du département, sur cinq années, représente un investissement global de 79 millions d'euros, soutenu à hauteur de 35 % par l'Etat, 25 %, par la Région, 20 % par le Département du Jura et 20 % par les intercommunalités. Les 17 structures intercommunales du Jura ont validé cette démarche partenariale avec le Conseil départemental du Jura.

Le Conseil départemental a donc la charge de construire ce réseau d'initiative publique (RIP), qui sera par la suite exploité par une société publique locale (SPL), répartie sur six départements de Bourgogne-Franche-Comté. Ce gestionnaire aura ensuite la mission de commercialiser le réseau auprès d'un fournisseur d'accès à internet (FAI). Si le programme a pris du retard, Jean-Michel Daubigny, Vice-président du numérique au CD 39, a tenu à rappeler le contexte de pénurie nationale de fibre optique en France.

Sur le territoire de Jura Nord, certaines communes bénéficient d'une couverture correcte. En revanche, les zones mal desservies seront prioritaires dans le calendrier des travaux et des mises en service. La Communauté de communes espère une seconde phase pour les communes dont le débit demeure insuffisant.

Treize communes à Jura Nord seront concernées par cette première phase de montée en débit en 2018-2019. Les communes de Pagny, Thervay et Courtefontaine seront mises en services pour la fin d'année 2018. Ougney, Vitreux, Saligney, Serre-les-Moullères, Brans, Rans, Evans et Salans verront arriver le service à la mi-2019, tandis que La Barre et Etrepigny seront mises en service fin 2019. En revanche, les entreprises des deux zones d'activité de Dampierre et Ranchot bénéficieront du service dès la fin de l'été 2018.

Pour toutes questions techniques ou pratiques, contacter Eric Montignon, référent numérique pour Jura Nord : eric.montignon@orange.fr.